

VŒUX 2016 DU DIRECTEUR

« J'AI TROUVE DES RAISONS D'ÊTRE OPTIMISTE DANS LA CAPACITE DE NOS EQUIPES A SE MOBILISER »



Pour la deuxième année consécutive, le vendredi 29 janvier 2016, à l'espace des services techniques, après le discours de M. Christian JEAN-CHARLES Président du Conseil de Surveillance, le Directeur a exprimé sa joie de recevoir le personnel dans ces lieux.

Dans son discours, il a fait part de « son optimisme retrouvé dans la capacité de nos équipes à se mobiliser, et qui « n'ont jamais baissé les bas, même quand les conditions étaient difficiles ».

Il a salué chaleureusement tous les personnels « qui oeuvrent chaque jour avec beaucoup de professionnalisme et de

dévouement au service des patients et des résidents qui nous sont confiés ».

Il leur a adressé ses vœux de santé, d'accomplissement professionnel et personnel avec un mot spécifique pour le personnel médical qui a connu de fortes tensions en 2015. « Nous nous réjouissons tous du renforcement de l'équipe médicale qui aura à cœur de relancer l'activité dont dépend l'équilibre budgétaire et financier de l'établissement. »

Le Directeur a invité à « mettre à profit le retard pour imaginer et construire les organisations qui seront mises en place dans les nouveaux locaux ».

Il conclut en disant « je ne doute pas non plus de notre capacité à réformer nos organisations pour donner plus de cohérence à nos actions et améliorer ainsi la qualité de notre prise en charge ».

« Ces avancées que j'appelle de mes vœux nous les obtiendrons en dialoguant, dialogue au sein des services, dialogue entre services, dialogue entre l'administration et les services, mais aussi dialogue entre agents. C'est cela aussi être optimiste.

Avant le diner convivial, la soirée s'est poursuivie par un long hommage à Mme Brigitte JEAN suite à son départ à la retraite, et s'est achevée dans une bonne ambiance au son de l'orchestre KOEZYON.

HOMMAGE A Mme Brigitte JEAN

Après plus de quarante ans dans la Fonction Publique Hospitalière dont trente-cinq au sein du CHLDB, Mme Brigitte JEAN a cessé ses activités le 1^{er} février 2016.

Mme JEAN, Cadre supérieur de santé, est une référence pour le CHLDB. Elle a marqué l'histoire de notre établissement par son professionnalisme, sa loyauté et son dévouement.

Un hommage appuyé de la part de la Direction, de nombreux collègues notamment ceux du service HAD lui a été rendu le 29 janvier lors de la soirée des vœux.

Nous reviendrons plus longuement sur sa carrière dans le prochain numéro de notre revue CSLV.



CONDITIONS DE CONTROLE DES ARRETS DE MALADIE

Les agents doivent transmettre leur avis d'interruption de travail dans un délai de 48 heures.

Texte de référence :

Décret n° 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires.

Pour obtenir un congé de maladie ainsi que le renouvellement d'un congé initialement accordé, le fonctionnaire adresse à l'administration dont il relève, dans un délai de quarante-huit heures suivant son établissement, son avis d'interruption de travail.

Cet avis indique, d'après les prescriptions d'un médecin, d'un chirurgien-dentiste ou d'une sage-femme, la durée probable de l'arrêt de travail.

En cas d'envoi de l'avis d'interruption de travail au-delà du délai prévu, l'administration informe par courrier le fonctionnaire du retard constaté et de la réduction de la rémunération à laquelle il s'expose en cas de nouvel envoi tardif dans les vingt-quatre mois suivant l'établissement du premier arrêt de travail considéré.

En cas de nouvel envoi tardif dans le délai mentionné, le montant de la rémunération afférente à la période écoulée entre la date d'établissement de l'avis d'interruption de travail et la date d'envoi de celui-ci à l'administration est réduit de moitié.

Cette réduction de la rémunération n'est pas appliquée si le fonctionnaire justifie d'une hospitalisation ou, dans un délai de huit jours suivant l'établissement de l'avis d'interruption de travail, de l'impossibilité d'envoyer cet avis dans le temps imparti.

LE CGOSH A TENU SON 5^{ème} FORUM AU CHLDB

Le 5^{ème} forum de l'information du Comité de Gestion des Œuvres Sociales Hospitalières (CGOSH) s'est tenu le 18 février 2016 dans l'espace des services techniques du CHLDB.

Les nombreux agents qui ont répondu à l'appel du CGOSH et de la correspondante ont ainsi pu découvrir les prestations sociales et de loisirs qu'offre notre Comité des œuvres sociales.

Les avantages proposés par les partenaires CORSAIR, Crédit Mutuel, PIERRE et VACANCES, PASS-TIME, les conseils de BRICE DE LA REBERDIERE (Naturopathe) et des consultants Retraite et Patrimoine ont tous été bien accueillis.

L'atelier de « Rigologie » et la Tombola, deux animations très attendues ont fait le bonheur de beaucoup.

En effet, trois comédiens : Patricia NAZICAL, Philippe CALODAT et Jacques TELL ont animé avec brio l'atelier de rigologie. Plus d'une heure de détente, de rire, de convivialité et d'échange.

A pérenniser !!! Idée géniale du CGOSH et des comédiens d'avoir proposé cet atelier au CHLDB pour le bien-être des agents.

Rachelle WATSON
Correspondante du CGOSH

LES CHIFFRES DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES AU CHLDB AU

	DOSSIERS		
PRESTATIONS	EXAMINE	ACCORD	VERSEES
Non remboursa			
Handicap	3	3	992,00
Billetterie	18	18	647,20
Circonstances particulières	8	6	3 432,00
Crèche/garderie	28	27	6 006,00
Croisière	5	5	1 228,95
D. à la Retraite	4	4	3 600,00
Garderie CLSH	7	6	322,00
Mariage	1	1	382,00
Naissance	3	3	345,00
Rentrée scolaire	59	56	16 699,00
Soutien scolaire	4	4	355,89
Total	140	133	34 010,04
Remboursables			
Avance sur salaire	6	5	15 040,00
Montant total prestations attribuées			49 050 00
Cotisations versées au CGOSH			104 116,53



